



COMMUNE DE
SIGNY-AVENEX

PREAVIS MUNICIPAL
N°01 / 2022
AU CONSEIL GENERAL

concernant

La modernisation du système d'éclairage public de la commune

DELEGUE MUNICIPAL: M. Bruno Dard, Municipal

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Au-delà de son indéniable utilité, l'éclairage public est très souvent surdimensionné: intensité trop forte, routes peu fréquentées éclairées toute la nuit, lumières orientées vers le ciel.

A l'excès, l'éclairage nuit au sommeil des habitants, désoriente la faune nocturne et gaspille de l'électricité.

De manière générale, en Suisse il n'y a pas d'obligation légale ou réglementaire d'éclairer le domaine public, si ce n'est des recommandations pour les passages piétons et les aides à la traverse.

A contrario, il existe aujourd'hui des bases légales justifiant la diminution de l'éclairage (SN 13201, partie 1. "éclairage des routes – Sélection des classes d'éclairage")

La mise en œuvre et le financement de ces mesures sont facilités par des aides et subventions prévues par l'Etat de Vaud et la Confédération.

A. Pourquoi améliorer l'éclairage public ?

- Un éclairage efficace permet de réduire de $\frac{2}{3}$ la consommation d'énergie.
- L'extinction de l'éclairage nocturne permet jusqu'à 35% d'économies d'argent (cf. fiche d'action énergie numéro 12, « Plan énergie et climat communal »).
- Le tapage et les rassemblements bruyants diminuent lorsqu'il fait nuit.
- La plupart des infractions ont lieu la journée.
- L'extinction de l'éclairage nocturne facilite notre sommeil et évite les insomnies.
- Le cycle jour/nuit des animaux et plantes est dérégulé avec un éclairage continu. De plus, de nombreuses espèces sont perturbées par la lumière artificielle, qui les attire et les empêche de s'orienter correctement.
- Lorsque l'éclairage est réduit, les accidents sont moins nombreux car les automobilistes sont plus prudents.

B. Audit éclairage public

Notre participation au projet "la nuit est belle" pendant deux années nous a fait prendre conscience de la nécessité d'étudier la performance de notre éclairage public communal.

Nos éclairages datent et bien qu'ayant été adaptés au LED en 2014, ils manquent d'efficacité car ils éclairent principalement le ciel et créent un halo lumineux qui perturbe le cycle de vie des abeilles et autres insectes pollinisateurs.

Fort de ce constat, la municipalité a mandaté une société spécialisée, Dexa SA, pour conduire une étude détaillée des changements à apporter à notre éclairage public.

Outre les analyses de consommation électrique, cette étude avait pour but d'optimiser l'utilisation de nos équipements tels que les postes EP, mâts, luminaires et câbles et de proposer un remplacement si nécessaire.

Les objectifs détaillés étaient:

1. Etat des lieux du parc d'éclairage public
2. Analyse de la situation des compteurs et du système de facturation
3. Scénarios de modernisation et potentiel d'économie d'énergie
4. Analyse technico-économique de la consommation
5. Recommandation pour la sélection entre les scénarios

40% de cette étude ont été subventionnés par la direction de l'énergie du canton de Vaud.

Les conclusions sont les suivantes:

1. La facturation au forfait de la Romande Energie est très surévaluée au regard des changements d'ampoules et de la consommation réelle du village. L'étude estime à environ 5100 CHF l'économie annuelle possible.
2. Il est recommandé de changer l'ensemble des postes EP par des compteurs modernes permettant la facturation de la consommation réelle.
3. Le changement des luminaires, tout en conservant les mats existants, peut nous permettre de faire des économies d'énergie supplémentaires en gérant au plus juste l'intensité lumineuse au cours de la nuit.
Les économies possibles sont supérieures à 30% par an. Et la qualité d'éclairage pour les habitants sera bien meilleure.
4. La mise en place d'un réseau intelligent commandé à distance doit permettre une optimisation et une gestion de notre éclairage public au plus fin.

C. Montant estimé de l'investissement

	Prix Total TTC - arrondi
Etude de l'éclairage communal	10'000,-
Pose de 4 coffrets EP sur socle béton + travaux génie civil avec compteurs	24'000,-
Changement de 83 luminaires en LED	64'000,-
Gestion intelligente – 110 points lumineux incl. Signy centre et arrêts de bus	35'000,-
Imprévus	5'000,-
Investissement Total TTC	138'000,-

D. Financement

Le montant de cet investissement sera entièrement financé par la trésorerie courante et sera amorti sur 10 ans.

L'investissement n'engendre aucune augmentation des frais de fonctionnement de la commune. Au contraire, nous réaliserons des économies réalisées sur la consommation évaluée à 6'530.- par an.

Conclusion

L'audit réalisé montre ainsi que notre commune a tout intérêt à réaliser cet investissement tant au point de vue économique qu'écologique ainsi que pour l'amélioration de la sécurité du village avec des éclairages ciblés aux endroits stratégiques.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie le conseil Général de Signy-Avenex

Vu le préavis municipal 01/2022,

Où le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

Attendu que le présent objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide : D'accepter l'investissement de CHF138'000 pour la modernisation du système d'éclairage public de la commune

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 24 janvier 2022 pour être soumis à l'approbation du Conseil général.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

Yves Dalebroux



Marianne Bardel